Image not found or type unknown

Quelle part obligatoire a ses enfants

Par **hanouka**, le **08/07/2016** à **10:01**

Bonjour,
J'aimerais juste savoir si, en vendant son appartement, mon père est obligée de donner une part à ses enfants.

Mes parents ont acheté cet appartement alors qu'ils étaient mariés sous le régime de la communauté.
Ils ont divorcé 17 ans plus tard et mon père a racheté la part de ma mère.
Ma mère est décédée ensuite.
Aujourd'hui, alors que mon père vend cet appartement, est il dans l'obligation partager une partie avec ses enfants?
Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **08/07/2016** à **10:14**

Bonjour,
D'après ce que vous dites, cet appartement appartient exclusivement à votre père puisqu'il a racheté la part de votre mère.
Il est donc libre de le vendre sans avoir de comptes à rendre à personne.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés